

semaines. Ils passent ensuite aux cours spécialisés où ils peuvent recevoir une formation qui s'étend sur une autre période de 52 semaines.

Les discussions ont évidemment porté sur la limite de temps pour la formation ainsi que sur tous les autres aspects du programme. Pourtant, l'objet de la réunion n'était pas de prendre des décisions mais de faire des recommandations qui seraient présentées à la direction. Par suite de la réunion, un certain nombre de propositions ont été faites et mises à exécution. D'autres nécessitaient des amendements aux règlements et on m'a dit que l'amendement récent qui permettrait à un homme de réclamer sa femme de droit commun comme personne à charge aux fins des allocations, si l'union existait depuis un an, était dû directement à cette réunion. Je crois également savoir que les autres changements proposés seront apportés lorsque sera modifiée la loi sur la formation professionnelle des adultes.

Les documents portant sur le programme de formation de la main-d'œuvre au Canada et rédigés au cours des réunions d'octobre 1968 étaient destinés à l'usage exclusif du ministère et visaient à lui permettre d'améliorer le fonctionnement du programme. Ils sont considérés comme des documents de travail internes, et c'est pour cette raison qu'on s'oppose à la motion. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il est avantageux de recourir aux connaissances et à l'expérience des membres du personnel. C'est particulièrement vrai d'un programme aussi vaste que le programme de formation de la main-d'œuvre, qui assure un service essentiel aux diverses régions du pays, compte tenu des conditions et des besoins différents qui y existent.

• (5.50 p.m.)

[Français]

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur le président, le Canada est souvent considéré comme le pays aux multiples opportunités, et cette considération s'avère exacte en fait. Il n'est pas nécessaire de rappeler tous les éléments qui lui ont donné cette réputation; tout de même, il est opportun que l'on rappelle certains développements.

Le Canada, monsieur le président, possède la main-d'œuvre qui accuse la plus importante augmentation dans son nombre, dans sa qualité, dans sa force, et j'allais dire, avec beaucoup plus de scolarité, de formation, qui sont essentielles si notre pays doit conserver cette réputation et continuer de progresser.

La jeunesse canadienne a compris cette nécessité: les jeunes, de plus en plus, aujourd'hui, poursuivent leurs études au delà du niveau collégial.

En 1965, par exemple, 50 p. 100 des ouvriers de plus de 45 ans avaient laissé l'école avant même de terminer le cours élémentaire. Par ailleurs, 80 p. 100 des étudiants âgés de 20 à 24 ans avaient une formation scolaire qui dépassait l'élémentaire.

[Traduction]

On reconnaît donc que le groupe des jeunes, en moyenne, possède une instruction supérieure à celle, disons de leurs parents. Cela est fort bien et cela représente un atout énorme pour le Canada, mais nous devons nous rappeler que la hausse des normes d'instruction peut désavantager le travailleur plus âgé.

Un deuxième élément qui touche le travailleur canadien dans le secteur économique, c'est la rapidité du changement et du progrès technique dans l'industrie. Le Canadien constate qu'il doit être relativement spécialisé pour

être à la hauteur de la rapide évolution industrielle et concurrencer les jeunes travailleurs qualifiés. Lorsqu'on est jeune, sans les responsabilités familiales qui incombent à l'adulte, il est relativement facile de se préparer convenablement à entrer sur le marché du travail.

Mais songeons au dilemme très réel du travailleur âgé que ce problème assaille. Envisageons pendant un moment le cas suivant: un travailleur est employé depuis dix ans, à une occupation relativement peu spécialisée, et il constate que ses connaissances deviennent inutiles. Le progrès technologique exige qu'il se spécialise davantage s'il veut garder son emploi. S'il soutient une famille, sa situation est alors particulièrement difficile—il ne peut de façon satisfaisante suivre un cours d'étude à plein temps et assurer d'autre part la subsistance de ses personnes à charge. Il n'a pas grand choix. Il peut essayer de trouver un autre emploi, moins bien rémunéré peut-être ou présenter une demande de recyclage sous les auspices du programme canadien de la formation de la main-d'œuvre.

C'est à ce moment que l'intéressé s'adresse au Centre de la main-d'œuvre du Canada, pour obtenir aide et conseils. Il pourra alors, comme les autres bénéficiaires du programme, au nombre de plus de 1,100,000 passer de 52 à 104 semaines—suivant ses besoins—à poursuivre des études professionnelles. S'il manque d'instruction il peut suivre un cours de rattrapage pendant 52 semaines au maximum, avant d'entreprendre un programme de formation professionnelle, dont il pourra profiter encore une fois au plus pendant 52 semaines. S'il a des personnes à charge ou s'il fait partie du monde du travail depuis 3 ans, le stagiaire a droit à une allocation de subsistance tant que durent ses cours.

D'après un sondage des diplômés du programme de recyclage, les personnes qui ont suivi les cours de ce programme ont sûrement de meilleures chances d'emploi. Des sondages au sujet des stagiaires qui ont terminé un cours complet de formation permettent de juger du véritable succès de leurs études. Selon les données recueillies jusqu'ici, un stagiaire moyen voit son salaire augmenter de 15 p. 100 dans les 3 mois qui suivent son cours. C'est une estimation trop modeste, car beaucoup de ces stagiaires ont des possibilités d'emploi restreintes avant leur formation; en outre, ce chiffre ne donne pas une juste idée des possibilités de salaires des nouveaux emplois.

L'amélioration des perspectives d'emploi peut être encore plus appréciable que les relèvements de salaires. Plus de la moitié des stagiaires visés par les sondages étaient en chômage lorsqu'ils se sont portés candidats aux cours. 70 p. 100 d'entre eux avaient un emploi à temps plein 3 mois après avoir terminé leur stage de formation. Plus de 80 p. 100 de ceux qui détenaient un emploi avant leur cours étaient de retour au travail au cours de la période de sondage. D'après le sondage complémentaire, environ 80 p. 100 des diplômés des cours de spécialisation et de rattrapage ont trouvé de l'emploi une fois leur stage terminé, alors que 40 p. 100 seulement détenaient un emploi auparavant.

Pour la gouverne des députés qui ne connaissent pas tous les aspects du programme de recyclage de la main-d'œuvre au Canada, je vais en résumer le mode de fonctionnement et les principaux objectifs. Le programme de recyclage de la main-d'œuvre au Canada, inauguré en 1967, visait à répondre aux exigences de la formation des adultes au sein de la population active. Le programme offre des cours de rattrapage et de recyclage permet de devenir compétent, de se spécialiser, et dans les cours de rattrapage, assure les connaissances nécessaires pour